



Charte de l'Unesco - Article 26.2

L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

LIRE ET FAIRE LIRE EN FRANCOPHONIE

L'association Lire et faire lire France développe depuis 1999 un programme nommé LIRE ET FAIRE LIRE. C'est un programme culturel d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle. Sa mission est :

- > de partager et stimuler le goût et le plaisir de la lecture avec les enfants ;
- > de créer des liens intergénérationnels.

Des bénévoles seniors offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature.

Des séances de lecture sont ainsi organisées, pour de petits groupes d'enfants au sein des écoles ou de toute structure éducative, sociale, culturelle, une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année, dans une démarche axée sur le partage du plaisir de lire et la solidarité intergénérationnelle.

Lire et faire lire France et ses partenaires actuels - Lire et faire lire Québec-Canada, Lire et faire lire Acadie, Lire et faire lire Suisse - ont créé un comité **LIRE ET FAIRE LIRE EN FRANCOPHONIE**.

Ce projet est soutenu par le grand prix attribué à Lire et faire lire France par la Fondation Charles Defforey - Institut de France.

LIRE ET FAIRE LIRE EN FRANCOPHONIE

Des organismes ou des citoyens qui partagent les mêmes objectifs que Lire et faire lire France et ses partenaires peuvent créer un organisme à but non lucratif Lire et faire lire dans leur territoire.

ENGAGEMENTS MUTUELS

A - L'organisme partenaire s'engage à respecter et faire respecter les principes fondamentaux de Lire et faire lire (voir document joint). Elle s'engage également à réaliser un rapport annuel de mise

en place et de développement du programme, et à répondre aux sollicitations et contacts de **LIRE ET FAIRE LIRE EN FRANCOPHONIE**. L'organisme partenaire s'engage à mettre en œuvre et à développer le programme LIRE ET FAIRE LIRE dans son territoire, à trouver des financements ou des aides nécessaires pour la mise en place et le développement du programme, à créer des partenariats cohérents avec toute autorité ou organisme.

B - **LIRE ET FAIRE LIRE EN FRANCOPHONIE** s'engage à aider, soutenir et accompagner l'organisme partenaire dans le développement du programme. **LIRE ET FAIRE LIRE EN FRANCOPHONIE** s'engage à remettre à l'organisme partenaire tous les documents nécessaires.

Un comité constitué initialement au minimum d'un représentant par organisme de **LIRE ET FAIRE LIRE EN FRANCOPHONIE** examinera les candidatures et rendra sa réponse dans un délai d'un mois. Il veillera au respect par les organismes des principes fondamentaux de lire et faire lire et fera une évaluation annuelle de l'atteinte des objectifs communs décidés.

CONTACT

Pour engager toutes les démarches de partenariat : francophonie@lireetfairelire.org